

LA PATRIE

MONTREAL, 18 FEVRIER 1896

BULLETIN POLITIQUE

Le *Sine* voit dans le voyage prochain de sir Charles Tupper à Winnipeg, un indice d'élections générales à courte échéance.

Les députés libéraux ne doivent pas voter de subsides, même si le gouvernement essaie de prolonger la session jusqu'au mois de juin.

Avec des adversaires comme ceux que nous avons, il faut jouer la partie risquée.

Nous mettons nos amis en garde contre le *Temps* d'Ottawa. Les conservateurs le font encore comme journal libéral, mais il est passé dans le camp ennemi et c'est aujourd'hui un organe subventionné par les torys.

Il est bon de mettre chacun à sa place.

Un député tory s'étant imaginé de demander à l'hon. M. Davies le nom du député conservateur qui avait écrit à son ami du Cap Breton qu'il fallait pratiquer une éducation à sir Charles Tupper, l'hon. M. Davies lui a répondu que c'était M. John A. McDonald, député de Victoria.

M. Haycock, le chef des Patrons dans la législature d'Ontario, a déclaré que les hypothèques sur les propriétés des cultivateurs de cette province avaient augmenté de 40 pour cent, et que la valeur de ces propriétés avait diminué de \$57,500,000.

Encore les bienfaits de la Protection!

Sir Donald Smith, interviewé par un journaliste de Winnipeg, a déclaré que le rumeur disant qu'il dot se porter candidat dans la capitale du Manitoba.

Sa visite à Winnipeg, affirme-t-il, est simplement pour le bénéfice de sa santé.

Sir Donald restera à bas une dizaine de jours.

Il doit pourtant y avoir quelque chose au fond de cette promenade.

La loi réparatrice aurait pu être imprimée en une seule journée dans n'importe quel atelier convenable.

Or elle a été déposée devant la Chambre il y a huit jours et elle est encore si traduite ni imprimée.

Si cela fait l'affaire de l'épiscopat, cela ne plaît pas aux hommes désintéressés et indépendants.

On parle de négociations commencées entre la France et l'Angleterre au sujet de l'Égypte.

Les négociations ont pour base la cession à la France par l'Angleterre de certains intérêts à Tunis, en retour de l'abandon des avantages que la France s'est réservés à Terre-Neuve.

Lord Ribblesdale, ambassadeur français à Paris, est chargé de conduire les négociations, qui, si elles aboutissent, rendraient plus facile l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération.

La législature du Manitoba n'a siégé que quelques minutes hier. Il semble y avoir une tendance générale chez les hommes publics de Winnipeg, en faveur des écoles non-confessionnelles comme la seule solution possible à l'ambigüité scolaire.

Le "Provincial Advisory Board" s'est réuni samedi et a discuté une recommandation au gouvernement de retrancher dans la loi des écoles la clause qui a rapport à l'enseignement religieux — la lecture des dix commandements de Dieu et du "Notre Père".

Les torys qui ne veulent d'aucune loi réparatrice préparent une grande agitation dans l'Ontario. Leur intention est de convoquer des assemblées dans les différents comtés et d'inviter les députés conservateurs de ces comtés à venir se prononcer.

Le premier de ces assemblées aura lieu prochainement à Toronto, et sera représenté par trois partisans du gouvernement.

Il est bien possible aussi que pour éviter tout ennui, le gouvernement ajourne son projet de loi jusqu'à l'expiration du parlement et évite ainsi le vote.

— Nous prions nos lecteurs, dont la souscription expire le 15 du mois courant, et qui ont été avisés du fait par lettres-circulaires, de se mettre immédiatement en règle avec l'administration de LA PATRIE, s'ils ne veulent pas souffrir de retard dans l'envoi du journal. L'abonnement est invariablement payable d'avance et nous ne faisons jamais exception à cette règle.

Une correspondance de l'abbé Paquet

L'abbé Paquet, de l'Université Laval, adresse aux journaux de Québec une longue correspondance au sujet de la question des écoles.

Ce prêtre distingué fait de cette question une affaire purement religieuse et il prétend qu'il faut appuyer la loi réparatrice.

Nous n'accepterons jamais pareille doctrine, car l'ambigüité manichéenne est au moins une question politico-religieuse et dans cet ordre de choses nous ne concevons pas qu'on puisse forcer des citoyens nés libres à agir contre leur conscience, à bailloter leur raison, à étouffer de saines opinions.

Il ne s'agit pas en ce moment de dogmes et de vérités révélées, il s'agit d'une question de justice, de droit et même d'honneur et tout citoyen est souverain dans ces cas-là.

Que l'abbé Paquet donne des conseils c'est son droit et peut-être son devoir à son point de vue. Mais qu'il essaie d'enchaîner toute une province au char d'un gouvernement corrompu et lampionnier, sous prétexte que ce gouvernement a présenté une loi réparatrice qui est manifestement incomplète et dangereuse, c'est pousser les choses vers l'absolutisme, c'est faire de nous des flottes, et avec un pareil système, nous n'avons plus besoin de gouvernement responsable.

L'abbé Paquet prêche l'obéissance en disant qu'elle sauve les peuples comme les individus; mais l'obéissance passive, aveugle, irraisonnée n'a jamais sauvé même un état.

Invouez l'histoire et vous trouverez des témoignages.

Le "Syllabus" et la loi réparatrice

Les journaux conservateurs essaient de nous faire croire que tous les évêques ont approuvé la loi réparatrice, mais nous avons refusé jusqu'ici et nous refusons encore d'accepter pareille affirmation.

Nous ne pouvons croire que tel et tel évêque, qui ont posé très loin les revendications nationales et religieuses dans l'affaire des écoles, puissent après avoir réfléchi et avoir étudié le texte de la loi, s'en déclarer satisfaits.

Nous ne pouvons concevoir que l'épiscopat, qui ne s'est montré si chatoilieux sur le chapitre des asiles, puisse approuver la loi Dickey qui ne règle en aucune façon la question des écoles du Manitoba et qui abandonne la minorité sans maisons d'écoles et sans octrois provinciaux au caprice des auteurs de la loi de 1890.

D'ailleurs, le clergé, au point de vue de la doctrine catholique, peut-il accepter et recommander une loi qui contienne le paragraphe suivant :

(b) Mais tout catholique ayant des propriétés situées dans les limites d'un district où se trouvent une école séparée et une école publique établies en vertu des décisions de la législature de la province de Manitoba, pourra, s'il le désire, demander que telle propriété ne soit pas taxée pour le soutien des écoles catholiques, en donnant au secrétaire-trésorier des écoles séparées du district et au greffier de la municipalité un avis écrit à cet effet, en n'importe quel temps, mais avant la completion du rôle d'évaluation, et alors telle propriété devra être taxée pour le soutien des dites écoles publiques, etc.

Qu'il soit bien compris que nous ne disons pas le mérite de ce paragraphe, mais nous soulevons une objection pour permettre aux théologiens de la *Maitre* d'expliquer le public.

Il est dans la section 6 du *Syllabus* un article défendant aux catholiques d'approuver un système d'éducation en dehors de l'autorité de l'Eglise et qui n'a fait que la connaissance des choses purement naturelles et la vie sociale de ce bas monde.

Il est aussi dans la même section du *Syllabus* un autre article déclarant que la direction des écoles publiques dans les

quelles la jeunesse d'un Etat chrétien est élevée ne peut et ne doit être attribuée à l'autorité civile.

En face d'une doctrine aussi catégorique, comment les évêques peuvent-ils dire à nos gens d'approuver une loi qui déclare qu'un catholique peut se dispenser de payer pour les écoles catholiques s'il veut envoyer ses enfants aux écoles publiques et contribuer au fonds de celles-ci, qui on le sait, sont sous la direction immédiate et exclusive de l'Etat.

Erreur humaine est et c'est la vérité de cet apophthegme qui nous engage à rappeler à l'épiscopat ce que décrète l'encyclique de 1864 sur les erreurs relatives à la société civile.

On nous saura gré, sans aucun doute, de tracer la vraie doctrine aux quelques évêques politiques qui paraissent avoir oublié depuis quelque temps de se tenir dans les bornes de leur mission.

Il ne faut pas comprendre par cet article qu'en thèse générale nous sommes contre les écoles publiques; loin de là, car celles-ci sont généralement supérieures à celles-là et Mgr Ireland lui-même, ce prince de la prêtrise, l'a proclamé à Faribault, au grand scandale des bonnes âmes.

Mais dans tout ce qui précède nous avons simplement voulu parler doctrine.

COMMENT SE FAIT-IL?

Combien de tories voteront contre la loi réparatrice? Une dizaine environ.

Il est bien vrai que 31 députés conservateurs d'Ontario se sont engagés par écrit à voter contre toute législation réparatrice: M. Taylor, le *whig* du parti conservateur, a le document dans les mains.

Mais ces 31 prétendent que le bill Dickey n'est pas du tout un acte réparateur, pour l'excellente raison que sa mise en opération est laissée au gouvernement du Manitoba qui, lui, ne veut pas changer sa législation de 1870.

Comment se fait-il que les évêques puissent être satisfaits d'une loi qui est acceptée aux plus franches acclamations des écoles séparées?

Comment le clergé peut-il être d'accord avec les orangistes?

Si pareille alliance se consommait, pour sauver un gouvernement corrompu, les hommes publics de notre province ne devraient-ils pas consulter leur conscience sur l'attitude à prendre.

Si pareille coalition se fait, il n'y a pas de mot d'ordre à recevoir de ceux qui prétendent que le maintien de 1872 ne vaut plus rien.

Faisons notre devoir librement et comme des hommes et ne courbons jamais la tête devant le préjugé ou l'intimidation.

ÇA NE VIEN PAS VITE

La session fédérale dure déjà depuis un mois et demi et nous n'avons pas encore le texte de la loi réparatrice.

Et pourtant, on sait que les chambres ont été réunies en janvier expressément pour s'occuper du redressement des griefs de la minorité manitoibaine.

Durant l'élection de Jacques Cartier, M. O'Brien a promis plusieurs fois que la loi réparatrice serait soumise à la législature dans le cours de janvier et nous arrivons à la fin de février sans qu'il n'y ait encore à peu près rien devant les chambres.

On ne peut toujours pas reprocher aux libéraux d'être la cause de tant de retard, car nous n'avons rien en fait avec la préparation du bill Dickey.

Les conservateurs nous accusent, nous et nos amis, d'avoir peur de la loi réparatrice, mais seuls ils se sont en proie à la terreur, car depuis la crise de juillet ils ont eu le temps de la faire et retaire dix fois et elle n'est pas encore prête.

C'est la session libérale, ce sont les 44 députés libéraux qui la réclament depuis le commencement de la session et nous la considérons tellement insignifiante que nous

demandons à tous nos amis de voter contre le gouvernement sur la question des écoles.

IL ATTEND

On sait que sir Charles Tupper n'est pas reparti aux Communes depuis le jour où il a été présenté à la députation.

La presse ministérielle nous annonce qu'il est malade, mais il paraît que ce n'est qu'une maladie diplomatique. Il veut rentrer au parlement en qualité de chef du parti conservateur et, comme sir McKenzie Bowell n'a pas l'air de vouloir se défaire de son panache, sir Charles a cru de bonne tactique d'aller boudoir un peu sous sa tente.

Achille, au temps de la légende troyenne, eut recours à ce truc à la suite d'un différend avec Agamemnon.

Sir Charles peut boudoir, s'il le veut, mais il faut espérer qu'il n'enlèvera pas au gouvernement le courage de présenter sa loi réparatrice.

Le vieux *ser hors* de Cumberland doit regretter son embauche de Haut-Commissaire.

Les élections provinciales

L'Électeur nous arrive ce matin avec un coup de éclair. Écoutez :

"Nous avons vu de nouveaux libéraux de cette province que le parti conservateur entend précipiter les élections provinciales au premier jour."

Il a été résolu dans les hautes sphères que si l'on entend de faire passer le linget d'Ottawa sous le couvert de la religion, on y ajoutera le linget de Québec.

Le détournement d'un demi-million dans l'emprunt français, les impôts exorbitants, le million de la main, le quart de million du curran et autres articles plus ou moins malpropres.

M. Marchand, vous êtes le chef et en avez toutes les responsabilités.

Permettez-nous de vous suggérer de vous entendre de suite avec les chefs libéraux de tous les 73 comtés pour faire le choix de vos candidats.

Nous savons ce qui se passe.

Ottawa s'est déclaré enchanté de coaliser l'influence des deux gouvernements pour la suprême bataille."

Une lettre de M. Gladstone

Pendant un récent séjour qu'il fit à Paris, un Égyptien, M. Mustapha Kamel avait écrit à M. Gladstone pour lui demander son avis sur la question d'Égypte.

M. Gladstone, qui est actuellement à Biarritz, a répondu par la lettre suivante à son correspondant égyptien :

Cher monsieur,

J'éprouve de la sympathie pour les sentiments que vous professez en votre qualité d'Égyptien, mais, moi, qui ne suis que le représentant de mon pays, je ne puis que vous dire que je ne suis pas en mesure de vous donner un avis sur la question d'Égypte.

Mais je n'ai absolument aucune influence. Mes opinions ont toujours été les mêmes : nous devons sortir de l'Égypte après avoir accompli avec honneur et au profit de ce pays, l'œuvre pour laquelle nous sommes allés. Autant que je puisse m'en rendre compte, le moment de l'Égypte est arrivé et il y a quelques années.

Quand j'étais demandeur au pouvoir, j'ai espéré que les autres gouvernements viendraient en aide pour le règlement de cette importante affaire. Les déclarations de M. Washington en 1892 m'encourageaient dans cette espérance, mais dans la suite aucune sanction conforme à nos prévisions ne fut donnée à ces démarches, pour quelle raison? Je n'en sais rien.

Je ne suis pas un homme d'État, mais en 1893, et je n'ai rien à ajouter à mes explications, sinon que j'étais disposé à faire de mon mieux pour leur donner une conclusion. Depuis, je ne suis plus retourné au gouvernement. Je ne suis plus maintenant qu'un simple citoyen de mon pays.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre bien dévoué,

W. E. GLADSTONE.

M. Gladstone rappelle ses déclarations de 1893. Elles avaient été provoquées par un discours de sir Charles Dike, un des rares anglais qui soient partisans convaincus de l'évacuation.

M. Gladstone fut loin à cette époque, de se prononcer sur la question d'Égypte.

Statuant ensuite par d'instinct contre les autres accusés, la cour a condamné Labou, Aubry et Bonnetier à six mois de prison; Vitré, Desrozières, Pascal et le gérant Calvetti et quatre autres de prison, chacun à mille francs de dommages-intérêts, et à six insertions dans les journaux de Paris et six dans les journaux de l'Algérie.

L'affaire Labou

Paris, 18. — M. Meyer, juge d'instruction, avait de rédiger le rapport qu'il doit adresser au parquet, sur l'affaire Labou, procès à l'Algérie, de quelques témoins, bornement, le magistrat a reçu plusieurs personnes, notamment M. Paul Lelong.

Ces témoins, dits témoins de moralité, ne sont entendus que sur des points ne se rattachant guère à l'affaire actuelle; ils sont interrogés sur les antécédents des inculpés. C'est une formalité toujours suivie par les magistrats instructeurs avant la clôture définitive d'une instruction.

L'autre jour, on avait vendu à l'Hôtel de vente le mobilier de Rosenthal. Hier à lieu, au Tattersall français, la vente des chevaux de course de M. Rosenthal. Cette vente a produit près de 100,000 francs.

Autre Scholl

Un des plus vaillants, un des plus persévérants parmi les favoris du public, est certainement notre confrère M. Autrel Scholl. Faveur justifiée par la verve souveraine du spirituel écrivain, par une fantaisie toujours en éveil et aussi par une justesse d'observation qui sait mettre dans le rire autre chose que de la gaité bonale.

Autrel Scholl veut de publier un nouveau livre intitulé : *Paludes vivantes*. C'est un kaléidoscope humoristique où le caprice de l'auteur passe tour à tour de l'étude de mœurs satirique à la note émue, de la raillerie impitoyable aux recits saisissants.

Les médecins à Constantine

De l'Éclair :

Les médecins font grâce à Chimon, pays d'un médecin dont les remèdes sont encore si salutaires à Rabalais. Ils refusent de donner leurs soins aux membres des sociétés de secours mutuels qui leur rapportent trop peu. On leur promet de se le rappeler aux élections législatives ou municipales, oh! beaucoup d'entre eux tiennent la chance des scrutins.

À Constantine, la querelle a pris un caractère injurieux, plus curieux. Les médecins se sont rendus à un congrès adopté par le chef d'œuvre du genre. Quel dommage que notre grand comique soit mort; il aurait trouvé la large matière à dépenser sa verve.

Le tarif a tout prévu. D'abord, le prix des visites qui est très élevé et qui s'ajoute aux frais du tarif spécial. Le médecin vient à domicile, touche de 3 à 10 francs (voiture en plus), mais s'il a un pansement à faire, une opération si légère qu'elle soit, une saignée, des pointes de feu, etc., en plus 2 à 10 francs.

Il y a un prix contraignant pour la petite chirurgie :

Pansement simple..... 2
Ventouses scarifiées..... 10
Injections hypodermiques..... 2
Cautérisation des piqures..... 20
Sutures..... 10
Incisions simples..... 10
Incisions plus difficiles, phlegmon, angras, bubon, etc..... 10
Pointes de feu..... 5
Examen ophtalmologique, laryngoscopique, rhinoscopique..... 10
Application de spéculum (une seule fois)..... 5
Saignée..... 15
L'ampoulement des fosses nasales..... 30

Il ne faut pas bon de démoraliser que ce soit. La moindre lésion entraîne tout de suite à des dépenses très lourdes. Le tarif est précis :

Mâchoire..... 25

même en parole, de faire droit aux justes revendications françaises. Il est vrai qu'aujourd'hui il se trouve, avec son parti, dans l'opposition!

PARLEMENT FEDERAL

M. Davin et les Territoires

Il propose de les convertir en province

M. Dickey et la loi réparatrice

Ottawa, 18.

La Chambre n'a pas réuni hier soir. Elle s'est ajournée à 6 heures, pour permettre aux députés d'assister au grand bal historique qui a donné le gouverneur-général hier soir.

Une bonne partie de la séance a été consacrée aux interpellations.

En réponse à M. Dawson, M. Foster dit que d'après le dernier recensement, il y avait, en 1891, en Canada, 498,735 cultivateurs et 249,769 inscrits comme fils de cultivateurs.

En réponse à M. Riler, M. Wood fait l'historique du tarif douanier sur le pétrole. Lors de la Confédération il y avait un droit spécifique de 10 cts par gallon, mesure de vin, ou l'équivalent de 12 cts par gallon, mesure impériale, sur l'huile. En 1860, un droit d'accise de 5 cts par gallon, mesure de vin, fut imposé. En 1876, ce droit fut changé en un droit de 6 cts par gallon impériale. En 1877, le droit de douane fut porté à 7 cts et un impôt sur le gallon impériale, et le droit d'accise abrogé. Le taux des droits "ad valorem" sur l'ensemble des importations, a été de 32.7 pour cent en 1875 et de 23.4 pour cent en 1895. Cela s'explique par la différence de prix aux deux époques. En 1875, la moyenne des prix a été de 25 cts par gallon impériale, et en 1895, de 64 cts par gallon.

En réponse à M. Mallock, M. Foster dit que l'intérêt n'a pas été payé depuis plusieurs années, sur les créances du gouvernement contre le chemin de fer d'Alberta, le pont de l'Écluse, la commission du havre de Québec et qu'il reste une balance due par la commission du havre de Terre-Neuve.

Après les interpellations, M. Davin a fait un long discours pour appuyer une motion tendant à dire que les territoires du Nord-Ouest devraient être érigés en province.

Sur motion de M. Daly la discussion a été ajournée et sera probablement renvoyée à une autre année.

M. Davin Mills, député de Bothwell, s'est plaint de ce que M. Dickey a remis des copies de la loi réparatrice aux journaux avant d'être déposée.

M. Dickey lui a répondu que n'ayant en mains qu'un petit nombre de copies du bill, il en a d'abord fourni à la presse qui est revenue comme le quatrième pouvoir dans l'Etat et le plus puissant peut-être; et je continuerai à faire de même, tant que la Chambre ne décidera pas que cela est une violation de ses privilèges, a ajouté M. Dickey.

M. Laurier a répondu admettant à M. Dickey et la Chambre s'est ajournée.

LE BAL DU GOUVERNEUR

Ce bal a surpassé en éclat toutes les fêtes de ce genre qu'Ottawa a vues depuis longtemps.

Sept à huit cents personnes étaient présentes et près de cinq cents en costumes historiques. Parmi ceux qui formaient la cour vice-royale du gouverneur se trouvaient les ministres, les juges de la cour Supérieure, les juges de la cour Supérieure et les principaux dignitaires civils et militaires d'Ottawa. Les invités en costumes historiques étaient divisés en un certain nombre de cours des différents époques de l'histoire du Canada, et qui ont donné chacune une représentation des danses anciennes, modernes, païennes, etc.

Cette représentation a été suivie d'un souper superbe et d'un grand bal qui s'est continué tard dans la nuit.

HOTEL VICTORIA

(Cité-avant Hôtel Jacques-Cartier)

Prendra des pensionnaires au mois, avec chambres et pension ou pension seulement, à des prix modérés pour les mois d'hiver. Chambres en suite avec bains, etc. Une visite est respectueusement sollicitée.

THOS E. SULLOW, propriétaire.

POUDRE RELAXATIVE VICHY

Assouplissant et relaxant le système nerveux. Contre les migraines et les maux de tête.

Assouplissant et relaxant le système nerveux. Contre les migraines et les maux de tête.

Assouplissant et relaxant le système nerveux. Contre les migraines et les maux de tête.

Assouplissant et relaxant le système nerveux. Contre les migraines et les maux de tête.

Assouplissant et relaxant le système nerveux. Contre les migraines et les maux de tête.

Assouplissant et relaxant le système nerveux. Contre les migraines et les maux de tête.

Assouplissant et relaxant le système nerveux. Contre les migraines et les maux de tête.

Assouplissant et relaxant le système nerveux. Contre les migraines et les maux de tête.

Assouplissant et relaxant le système nerveux. Contre les migraines et les maux de tête.

Assouplissant et relaxant le système nerveux. Contre les migraines et les maux de tête.

Assouplissant et relaxant le système nerveux. Contre les migraines et les maux de tête.

Assouplissant et relaxant le système nerveux. Contre les migraines et les maux de tête.

Assouplissant et relaxant le système nerveux. Contre les migraines et les maux de tête.

Assouplissant et relaxant le système nerveux. Contre les migraines et les maux de tête.

Assouplissant et relaxant le système nerveux. Contre les migraines et les maux de tête.

Assouplissant et relaxant le système nerveux. Contre les migraines et les maux de tête.

Assouplissant et relaxant le système nerveux. Contre les migraines et les maux de tête.

Assouplissant et relaxant le système nerveux. Contre les migraines et les maux de tête.

Assouplissant et relaxant le système nerveux. Contre les migraines et les maux de tête.

Assouplissant et relaxant le système nerveux. Contre les migraines et les maux de tête.

COLONIAL HOUSE

Place Philippe.

Montréal, 12 Février 1896.

Nous avons le plaisir d'informer nos pratiques et le public en général que nous sommes de nouveau procurés les services de Miss JAMES [Mrs. Jeffrey], qui a si bien réussi lorsqu'elle était notre couturière il y a quelques années.

Mrs. JEFFREY va être à son ancien poste le 17 de ce mois, et comme elle s'est toujours tenue au courant de la mode actuelle, nous sommes sûrs que les pratiques qui s'en trouvaient si bien dans le passé vont aller la retrouver, et qu'elle leur donnera autant de satisfaction que jamais.

HENRY MORGAN & CO., Montréal.

Nous venons de recevoir des centaines de douzaines de Verres.

Verres à 5c chacun
Verres à 6c chacun
Verres à 8c chacun
Verres à 10c chacun

Nous les vendons à des prix plus bas qu'ils n'ont jamais été vendus. Beaux Verres en cristal, avec patron, des Français. Prix ordinaire \$1.50 la douzaine, pour 8 cts CHACUN.

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Heura & Harcourt, rue Notre-Dame, 1640 et 1642:

Aujourd'hui Maximum..... 4
Minimum..... 23
Hier Maximum..... 23
Minimum..... 19
Signifié au-dessus de zéro

L'AFFAIRE D'OKA

La Patrie n'a pas voulu parler de la saisie d'un alambic chez les Pères Trappistes à Oka parce que la bonne presse n'aurait pas manqué de nous prêter de vilains motifs et de nous accuser d'être des rouscoups de cantines, mais comme la question est maintenant devant le Parlement, nous ne pouvons plus garder le silence.

M. O'Brien a notifié la Chambre que jeudi il demandera au gouvernement s'il est vrai que le 1^{er} février, les officiers du Revenu ont saisi un alambic au monastère d'Oka, s'il est vrai que les Trappistes ont ordonné de régler l'affaire et qu'ils ont fait ou s'en font à traître les accusés en justice.

M. O'Brien demandera en outre quelle détermination le gouvernement a prise au sujet de cette affaire et quel est le châtiment qu'indique la loi pour l'offense que les Trappistes sont accusés d'avoir commise.

LINCOLN ET NIAGARA

La convention libérale de Lincoln et Niagara, Ont., samedi dernier, a adopté une résolution demandant que la loi sur le mariage soit révisée et que la loi sur le mariage soit révisée et que la loi sur le mariage soit révisée.

La convention a choisi de nouveau M. Gibson, le député actuel, comme le candidat libéral aux prochaines élections.

SUICIDES

Une intéressante statistique est publiée par un journal de Berlin, celle des suicides constatés, de 1876 à 1890, dans l'armée allemande. La moyenne a été de 633 sur 10,000 soldats.

Voici quelques chiffres pour d'autres pays : L'Angleterre, 2,09; la Belgique, 2,14; la France, 3,33; l'Italie, 4,97. Les suicides sont très nombreux dans l'armée autrichienne, 12,53 par 10,000 soldats.

RUMEUR

La rumeur dit que le gouvernement d'Ottawa s'est mis à fournir aux députés et aux journaux une copie de la loi révisée parce qu'il est question de demander au gouverneur la dissolution des Chambres.

C'est aujourd'hui le Mardi Gras! On s'en donnera ce soir un peu partout.

Il est question de la rentrée de sir Hector Langevin dans le cabinet. Pourquoi pas de McGreevy?

Le gouvernement Mowat a en un excédent de recettes de \$268,579 pour le dernier exercice financier.

On dit que le lieutenant-gouverneur McIntosh a donné sa démission.

Le World, de Toronto, dit que les Canadiens-Français envisagent sérieusement le nord de la province de l'Ontario.

Nous publions, samedi, le texte de la nouvelle conférence donnée par M. D. Monet, député de Napierville, vendredi dernier, au Club National.

La convention des Clubs Libéraux d'Ontario, qui aura lieu à Ottawa le 19 mars prochain, promet d'avoir un grand retentissement.

L'hon. M. Tourville a pris du moins depuis hier et nous espérons que son état ne fera que s'améliorer.

On trouve dans une autre colonne, sous la forme d'un jugement contre M. André Séguin, un écho du scandale de l'Impératrice Nationale, au temps heureux où M. Clapaud faisait partie du gouvernement des "bonnettes gentes".

On a remarqué en lisant les rapports de la Chambre que presque chaque jour, depuis le commencement de la session, l'honorable M. Laurier, l'honorable M. Davies et autres chefs libéraux ont cessé de dire au gouvernement: "Où est votre loi réparatrice, présentez-la, vous n'avez pas plus loin sans cela."

Et elle n'est pas encore prête!

CLUB NATIONAL

A la prochaine séance du club, vendredi, le sujet de discussion sera: "La loi réparatrice".

On dit que plusieurs membres influents du club desireraient exprimer leur opinion au sujet de cette loi.

On peut s'attendre à un débat intéressant.

La Patrie publiera samedi la très jolie conférence de M. D. Monet sur l'abolition du Sénat Canadien.

Les jeunes membres du club y trouveront beaucoup de renseignements qui leur seront utiles au cours de la prochaine lutte. Nous leur recommandons la lecture.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE

Le conseil de la société d'Histoire Naturelle s'est réuni, hier soir, dans sa salle, rue Université.

Plusieurs affaires de routine ont été discutées.

CHATEAU RAMESAY

C'est ce soir, à 8 h., qu'a lieu la séance de la société du Numismatique et d'Archéologie, où M. Emmanuel O'Don, subdélégué d'origine, fera une lecture sur la découverte primitive de l'Amérique par les Scandinaves.

Le public y est admis gratuitement.

LA SITUATION

NOS ECHEVINS PERPLEXES

Les couilles de l'hôtel-de-ville

On paie pour le gaz de cuisine, les servantes, etc., de certains employés

On n'en vient à aucune conclusion pratique

En deux mots, voici la position financière de notre ville de Montréal, telle que l'ont révélée les décrets qui se sont prolongés jusqu'à une heure très avancée, hier après-midi, à la commission des finances.

Les demandes des différents départements municipaux se montent à \$2,962,433 et le montant devant être approprié de ces exigences pour 1896 n'est que de \$2,713,335.

Voilà donc un déficit de \$219,128 qu'il faut combler de quelque manière que ce soit.

Fera-t-on une conversion d'emprunts, comme nous le disions hier? portera-t-on la cote des salaires élevés? faudra-t-il rogner tous les salaires sans considération aucune? devra-t-on réduire les montants révisés par le conseil d'âge, d'expérience, d'habileté, etc.

Voilà autant de points d'interrogation qui se placent dans la cervelle de nos édiles et d'épées de Damoclès qui pendent au-dessus de la tête de nombre de pauvres pères de familles, de gens salariés ou de jeunes parvenus!

Voici les montants requis par les différents départements de l'hôtel de ville:

Salaires des employés.....	\$ 137,166 75
Taxes d'écoles.....	319,000 00
Intérêts.....	1,100,000 00
Comité des finances.....	208,310 00
Comité des chemins.....	345,000 00
Comité de police.....	300,000 00
Cour du recorder.....	15,137 00
Comité des incendies.....	142,500 00
Département des alarmes.....	12,000 00
Inspection des latrines.....	2,670 00
Inspection des bouillottes.....	1,935 00
Commission de l'hygiène.....	159,463 00
Commission des marchés.....	23,486 00
Commission de l'éclairage.....	157,376 00
Commission de l'hôtel de ville.....	27,000 00
Commission d'hygiène.....	165,000 00
Commission des parcs et traverses.....	4,000 00
Commission du Parc Mont-Royal.....	6,400 00
Total.....	\$2,962,433 75

Cependant, après les amendements à la charte adoptés à la dernière session, il n'y a que la somme de \$2,713,335 de disponible pour 1896, de sorte qu'il reste un déficit de \$219,128 à combler immédiatement.

Étaient présents à la commission, l'échevin Rainville, président, les échevins Savignac, Boisselot, Connaughton et Wilson. M. Robb, le trésorier de la ville, après avoir brièvement expliqué la situation financière de la ville, déclara que sur les \$208,310 exigés par la commission des finances, il y avait \$105,000 pour salaires et \$103,310 pour dépenses urgentes.

L'échevin Boisselot demanda alors à M. Robb s'il était capable de dire quel nombre d'employés pouvaient être renvoyés.

Le trésorier de la ville répondit qu'il ne pouvait parler que pour son département. Dix ou onze commis dans son département qui gagnaient de \$200 à \$300 pourraient être congédiés sans nuire à la marche des affaires. Sur ce nombre, trois étaient des vieux employés qui n'avaient plus à rien, et cinq autres qui avaient été nommés pendant un temps de surcroît d'ouvrage, lors des expropriations étaient actuellement inutiles.

L'échevin Connaughton dit qu'il serait malheureux de renvoyer ces vieux employés, pères de famille, à cette époque de l'année et sans autre moyen de subsistance. Il voudrait mieux, d'après lui, imposer une taxe spéciale.

En réduisant les salaires de tous les employés de la ville de 10 p. c., on économiserait un peu \$75,000, dit M. Rainville.

M. L. O. David demanda l'autorisation de dire quelques mots au nom des employés. La réduction des salaires, dit-il, est une taxe qui ne pèse que sur une partie de la population et qui n'est pas juste. On veut taxer les employés parce que les banques, les compagnies religieuses, etc., n'ont pas voulu se laisser taxer. En vertu de quel droit l'employeur municipal serait-il obligé de combler le déficit de la ville?

Je suis prêt à établir, ajoute M. David, qu'il n'y a pas une ville d'Amérique qui coûte moins cher à administrer et qui ait moins de revenus que Montréal. Ici, ce qui nous ruine, c'est le service des intérêts. Il n'y a aucun saint remède à la situation: augmenter le revenu; mais augmenter le revenu en frappant sur tout le monde et non pas sur une partie infime de la population.

L'échevin Wilson voudrait qu'on ne réduise que les gros salaires.

M. Rainville ne crut pas que la ville ait le droit d'imposer une taxe spéciale. Selon lui il faut marcher avec les ressources actuelles.

Supprimez le service de la patronne, dit M. Boisselot, elle coûte \$25,000 par an.

Supprimez aussi tous les abus qui se font dans le service du haut personnel, dit M. Dufresne; cessez de payer le gaz de cuisine, les servantes, l'alimentation des chevaux, le téléphone de certains employés et vous économiserez déjà un joli montant.

Faisons nous connaître tous ces abus, répond M. Rainville, et nous aviserons immédiatement.

Nombre de dépenses extraordinaires ont lieu à l'hôtel de ville. Ainsi, pour les téléphones en usage dans l'hôtel de ville, il est payé \$1,500, seulement pour les téléphones.

M. Robb dit qu'il y a beaucoup d'abus qui se commettent dans l'administration municipale, qu'il y a souvent deux employés à la ou il n'en faudrait qu'un, etc.

Quant à lui, dit qu'il pourrait administrer son département avec \$95,000 au lieu de \$105,000, pourvu qu'on lui donnât les pouvoirs nécessaires.

La commission s'ajourna ensuite sans en venir à une conclusion définitive. Il fut décidé d'obtenir un rapport de chacun des chefs de département montrant le plus bas chiffre avec lequel ils pourraient combler leurs départements.

CLUB LETELLIER

Il y aura une grande séance de ce club demain soir, mercredi, au numéro 1176 rue Ste-Catherine, à 8 heures. On doit traiter le bill des écoles et plusieurs orateurs distingués prendront part à la discussion.

Tous les anciens membres et les amis sont cordialement invités.

Par ordre, J. E. Côté, Sec. corr.

LES POTS-DE-VIN

Un jugement de \$12,540

Contre un ex-employé du gouvernement

Un jugement très intéressant a été rendu, ce matin, dans la cause de Sir J. S. Thompson, ex-qual, contre André Séguin et Sir Charles Pepper, mis en cause. Il s'agissait d'une réclamation de \$11,317 du gouvernement fédéral contre M. André Séguin, ancien inspecteur du gouvernement, pour présents et pots-de-vin qu'il aurait reçus pendant qu'il occupait cet emploi.

Le juge Jetté avait d'abord en cour Supérieure, renvoyé l'action, accordant la défense en droit disant que la déclaration ne démontrait pas un droit d'action suffisant et qu'il n'était pas expliqué que le défendeur Séguin avait reçu des montants sous l'autorité de son mandat.

Cette décision fut portée en cour d'Appel qui décida de renvoyer la défense en droit, considérant que le défendeur ne pouvait arguer sa propre turpitude pour se dispenser de rendre compte à son mandant des profits illicites qu'il a pu faire dans l'exécution de son mandat ou l'occasion d'icelui, et considérant que le demandeur ne demandait qu'un compte et un dédommagement quelconque.

La cause revint donc à son tribunal original, la cour Supérieure, et le juge Mathieu a accordé ce matin gain de cause au demandeur.

Considérant, a dit le savant juge, qu'il a été prouvé que le défendeur a reçu des cadeaux ou présents des personnes avec qui il a fait affaires et cela gratuitement, pour un montant de \$12,540, distribués comme suit:

Toronto Type Foundry, par T. Johnston, \$1,400; National Electrical Type Co., par A. W. Croll, \$150; Miller & Richardson, par K. L. Patterson, \$1,700; Bunting, Road & Co., par J. C. Morgan, \$200; P. B. Polson, \$510; A. B. Blackall, \$1,800; Dominion Type Foundry Co., par Starke, \$200; la même compagnie, par Crosby, \$1,500; Bowditch, \$500; J. Barber, Ellis Co., par P. T. Parrot, \$2,000; il est condamné à rembourser ces montants au gouvernement.

LE Dr E. P. LACHAPELLE

Fait une intéressante conférence sur l'hygiène pour les enfants

La première de ces conférences a été donnée, hier soir, à 8 heures, à la salle St-Jean Baptiste, par le Dr E. P. Lachapelle, qui a été nommé, par le conseil d'hygiène, dans une séance qui dura une heure, passa en revue tous les points importants qui font obstacle à l'hygiène d'un bébé: nourriture, vêtements, air, soleil, prévention des maladies contagieuses, etc., etc.

Le Dr Lachapelle en outre prouva, par les statistiques, que la mortalité chez les enfants au-dessous d'un an, fait perdre un quart des naissances, et qu'un demi de 50 par 100 de la mortalité totale, à Montréal, est fournie par les enfants au-dessous de cinq ans. Sur ce nombre, un cinquième meurent de maladies contagieuses, c'est-à-dire évitables. Suivant l'expression du conférencier, c'est du gaspillage. La séance était présidée par M. Thibault, accompagné de M. Thibault, et les docteurs Desroches, Pelletier, Cormier et Benoit.

M. le Dr Desroches donna la seconde conférence, au même endroit, lundi prochain. Sujet: "Les soins à donner à l'enfant malade".

LES MAÎTRES-PLOMBIRS

Banquet annuel à l'hôtel Richelieu hier soir

Le deuxième banquet annuel de l'Association des maîtres plombiers a eu lieu hier soir, à l'hôtel Richelieu. Dans l'assistance, nous avons remarqué messieurs les échevins Boisselot, Jacques, Dapet et Guimet, le colonel Massey, A. W. Glassford, J. Rodden, T. H. Clarke, H. G. McLaren, J. H. Dore et plusieurs autres.

Plusieurs discours ont été lus au milieu d'un enthousiasme parfait et des discours ont été prononcés par les échevins Boisselot et Jacques, J. W. Hughes, l'inspecteur sanitaire J. H. Dore, le colonel Massey, J. Thibault, F. Horton et E. C. Thibault.

CLUB LAURIER

Lundi, le 17 février courant, ce club a tenu son assemblée hebdomadaire dans ses salles Vallières, situées au coin des rues Mont-Royal et St-Laurent, sous la présidence de M. Elie Gauthier, vice-président. L'assemblée était nombreuse. Après les affaires de routine plusieurs membres furent admis au club.

Une résolution de condoléances fut accordée à la famille de M. Godfroid Labelle, tailleur de pierre, décédé le 13 courant, un des anciens et des plus actifs membres du club, avec prière de faire parvenir cette résolution à sa famille.

Prochain sujet de discussion: "La loi révisée des écoles de Manitoba, telle que présentée par M. Decker, à Ottawa, donnera-t-elle entière satisfaction aux catholiques manitobains?"

M. Hubert Savoy, avocat, fit son discours d'entrée au club. Il fut fort applaudi et démontra l'isolement des chefs conservateurs français arrivés par leur manque de patriotisme, d'énergie et de cœur. D'autres discours furent également faits et bien applaudis.

PRENIZ-EN DE SUITE

Un premier symphonie de rhume, ne s'élève pas à propos quelques doses et cet excellent spécifique français, le BAUME RHUMAL, le remède infaillible pour le traitement de toutes les affections de la gorge et des poumons. 25 centimes le flacon. On en vend partout. 2 300

L'AFFAIRE ROBERT-CHARPENTIER

Hier après-midi, l'enquête Robert-Charpentier a été continuée à la cour de police, le constable Smith, et M. Godfroid, menuisier, deux témoins de la poursuite, ont donné leur version.

L'enquête se continue cette après-midi.

LE CHEF BENOIT

Une revue académique de Londres publie le portrait du chef du département du feu de Montréal, avec notice biographique, à l'occasion de la grande convention des chefs de départements de feu qui a eu lieu à Argenteuil, Maine, en 1895.

PERSONNEL

M. et Mme L. G. A. Cross, M. et Mme L. H. A. Archambault, Mlle Glackmeyer, sont partis hier, en route pour New York, Washington.

M. le docteur John Prime vient d'être nommé membre de la Société de Laryngologie de Paris. Le docteur Prime est le premier Canadien faisant partie de cette Société.

MALADE

M. U. Lafontaine, juge de paix et greffier de la cour de police, est indisposé depuis quelques jours, et souffre d'une bronchite.

PERSONNEL

M. et Mme L. G. A. Cross, M. et Mme L. H. A. Archambault, Mlle Glackmeyer, sont partis hier, en route pour New York, Washington.

M. le docteur John Prime vient d'être nommé membre de la Société de Laryngologie de Paris. Le docteur Prime est le premier Canadien faisant partie de cette Société.

PERSONNEL

M. et Mme L. G. A. Cross, M. et Mme L. H. A. Archambault, Mlle Glackmeyer, sont partis hier, en route pour New York, Washington.

CE DEFICIT

COMMENT LE COMBLER?

Suggestions utiles, efficaces et pratiques

La commission des présidents aura une session très importante cet après-midi, pour aviser au meilleur moyen à prendre pour recueillir les difficultés financières que traverse actuellement notre ville.

On parle de soulever très sérieusement le plan de M. Robb de consulter les chefs de départements et de leur laisser la responsabilité en leur accordant toute autorité possible, de leur département respectif.

Un chef de département nous avait ce matin qu'il serait prêt à garantir, de cette manière une économie de \$10,000 à la ville.

Un autre nous disait qu'il pourrait réduire ses dépenses de \$20,000.

M. Robb prétend qu'il pourrait déléguer les \$219,000 de déficit d'un fort montant par ce système.

Si l'on ajoute à cela la plus stricte économie dans les dépenses, non seulement nécessaires, comme les téléphones, le gaz, les contingents, les papeteries, etc., on approchera beaucoup du chiffre requis.

Puis, si quelques employés veulent bien payer le gaz dont ils se servent chez eux, les téléphones, leurs servantes, etc., et mettre un peu d'économie dans toute l'administration interne, on parviendra à combler le déficit de \$219,000 sans toucher aux salaires des employés nécessaires et travaillant, sans causer de misères aux pauvres pères de familles. Quelques employés utiles et pour grasement salariés pour le peu de services qu'ils rendent se sont les seuls à se plaindre.

Et au cas où il manquerait encore un \$10,000, on pourrait facilement et légalement faire une conversion d'emprunt pour 2 à 5 millions, par exemple. On y regagnerait la différence d'intérêts entre 5 pour cent et 3 pour cent qu'on trouverait actuellement.

Le trésorier de la ville nous a dit que cette spéculation serait tout à fait légale (pourvu qu'on ne dépense pas les 15 c. de propriété cotisée requis par la loi) et serait en même temps réalisable.

Windsor, Ont., 18. — Hier, un jeune homme du nom d'Alfred Ritt, de Petrolia, Ont., est allé se 7 adre au chef de la police Willis et a déclaré qu'il avait volé un magasin de bijoux à Woodstock, l'automne dernier. Le chef s'est immédiatement mis en communication avec les autorités de cet endroit qui ont envoyé des hommes de police pour s'emparer du prisonnier à Petrolia où il subira son procès. Ritt dit qu'il s'est livré de la sorte à la justice parce qu'il avait été ramené à de meilleurs sentiments par l'Armée du Salut.

LA VICTIME MOURANTE

A huit heures, hier soir, un accident de chemin de fer est arrivé sur la voie ferrée de la Cie du Grand-Tronc à la traversée de la rue St-Martin.

Une dame Charron a été frappée par une locomotive en voulant traverser.

Plusieurs personnes présentes sont allées au secours de l'infortunée et une voiture d'ambulance a été appelée en toute hâte. Mme Charron a été transportée à l'hôpital Notre-Dame où les médecins ont constaté qu'elle souffrait de plusieurs blessures très graves.

Devant l'heure. — La victime de ce pénible accident est à la dernière extrémité et on s'attend à sa mort d'un moment à l'autre.

AU PENITENCIER

Un détenu avec la tête à trois anneaux de détention

Ce matin, un nommé Damase Miron a été condamné à trois années de détention au pénitencier de St-Vincent-de-Paul, pour vol de grand chemin.

Après commencement de janvier, Miron et un nommé Larose ont fait la rencontre d'un cultivateur de St-Antoine, un M. Fabien Poitras, dans une buvette de la rue St-Paul. Après avoir pris plusieurs consommations, le cultivateur fut entraîné par les deux individus qui le soulagèrent d'une somme de \$350. De la arrestation.

Larose a été acquitté vu qu'il n'y avait aucune preuve contre lui.

Miron est un récidiviste.

FLANEURS ARRETES

Dans une fureur de la rue St-Georges

Ce matin, vers trois heures, le constable Lacasse passait dans la rue Saint-Georges, quand, arrivé près de la rue Ste-Catherine, il entendit plusieurs personnes qui parlaient à haute voix dans une boutique. Il courut et, entendant des voix de femmes, s'écroula cherchant de l'aide.

Plusieurs constables sont arrivés quelques minutes plus tard, et cinq jeunes hommes et deux filles ont été arrêtés.

Traduits devant le recorder, les hommes ont été condamnés à \$10 d'amende ou 2 mois de prison.

Quant aux deux femmes, elles ont été condamnées à deux mois de prison, \$10 d'amende ou deux autres mois.

Quatre des flaneurs sont bien connus de la police et leur photographie est avec celles des voleurs au bureau des détectives.

LES VOLONTAIRES

Et les grands conflagrations

Le chef Benoit, parlant, ce matin, de la grande conflagration de Troy qui a eu lieu hier, nous disait que c'était là un frappant exemple des déficiences du système des départements de feu de certaines villes américaines qui ont, à leur service, un nombre très restreint d'employés permanents et d'autre côté beaucoup de volontaires.

A Troy, par exemple, nous disait le chef Benoit, le département du feu comprend 35 hommes permanents et 554 volontaires. Mais, dans une conflagration désastreuse, il vaut mieux avoir, au premier appel, 50 hommes sous la main, que 200 une heure après, alors qu'il est presque impossible de circonvenir les ravages terribles de l'incendie.

M. U. Lafontaine, juge de paix et greffier de la cour de police, est indisposé depuis quelques jours, et souffre d'une bronchite.

PERSONNEL

M. et Mme L. G. A. Cross, M. et Mme L. H. A. Archambault, Mlle Glackmeyer, sont partis hier, en route pour New York, Washington.

M. le docteur John Prime vient d'être nommé membre de la Société de Laryngologie de Paris. Le docteur Prime est le premier Canadien faisant partie de cette Société.

PERSONNEL

M. et Mme L. G. A. Cross, M. et Mme L. H. A. Archambault, Mlle Glackmeyer, sont partis hier, en route pour New York, Washington.

M. le docteur John Prime vient d'être nommé membre de la Société de Laryngologie de Paris. Le docteur Prime est le premier Canadien faisant partie de cette Société.

PERSONNEL

M. et Mme L. G. A. Cross, M. et Mme L. H. A. Archambault, Mlle Glackmeyer, sont partis hier, en route pour New York, Washington.

PERSONNEL

TELEGRAPHIE

NOUVELLES DE QUEBEC

Un passant glissé dans la rue St-Denis

Québec, 18. — Le nouveau conseil municipal est composé de neuf marchands, quatre avocats, deux épiceries, deux commerçants, un peintre, un fournisseur, un stercorier, un conducteur, un menuisier, un marchand de glace, un libraire, un tailleur de pierre, un manufacturier, un boucher et un rentier. Il y a deux Anglais protestants dans le nouveau conseil, six Anglais catholiques et vingt-deux Canadiens catholiques.

Il a fait très froid, ici, hier.

CORBETT ET FITZSIM